



Nécessité d'un dossier locatif

Par **yb2727**, le **19/07/2022** à **17:15**

Bonjour

En septembre 2021 j'ai constitué mon dossier locatif sur la plateformes MesServicesEtudiants pour mon logement au CROUS. Tout s'est bien passé, le mari de l'amie de ma mère s'est porté garant pour mon logement, et j'ai pu payer mon loyer chaque mois sans problèmes. J'ai effectué il y'a un mois une demande de renouvellement de logement dans le même appartement, qui à été acceptée. A présent je me demandais s'il était nécessaire de refaire un dossier locatif, car je n'ai plus de nouvelles du mari de l'amie de ma mère et ma mère étant sans activité professionnelle et mon père au chômage, j'en déduis qu'un garant pour cette année ne sera pas possible. Est-ce que le dossier locatif est vraiment nécessaire dans mon cas ? J'ai cru comprendre qu'il servait juste a faire bonne impression dans la recherche d'un logement mais je garde le même appartement et j'ai toujours payé mon loyer sans soucis.

Merci des futures réponses

Cordiales salutations